

estimer quel ya lieu à passer à l'étude des plans d'exécution et la constitution des dossiers pour les de compléter.

- donner Mandat à M le Maire pour accomplir toutes formalités de publicité.

- Pontage de la rue de la Promenade du Commerce de ne pas avoir affluence de l'eau avant que les communications soient faites, sur le montant au Trésor de la commune pour

- Face approuvée annuellement à 1.350.000 fr le montant annuel des dépenses pour les

24 cases de voirie.

- Intérêt des capitaux investis (Monsieur Lamellon = 5.592)

- Frais de personnel.

- Réparations, entretien, conservation eau et électricité.

550.000 fr
100.000 fr
100.000 fr

1.350.000 fr

- décide de confier à la Commission du Commerce le soin de réviser les études selon les propositions, de réviser le montant des dépenses pour l'année en fonction de la nature du commerce qui y est pratiqué.

- demande à la Commission du Commerce de préparer le règlement des marchés et le plan d'allocation des états.

approuvé à l'unanimité

2) Organisation du Service du Marché Public
M. Schuber rapporteur expose qu'il est renouvelable de depuis

pour organiser le service:

- d'un directeur de marché
- d'un inspecteur aux retentions
- d'une aide

Approuvé le 3.1.1973
56193

Cette organisation était une expérience, il ne s'agit pas de créer des emplois communs, c'est pour cela la Commission du Commerce proposera la nomination de contractuels pour les deux premiers emplois, l'aide étant rémunéré à l'heure.

M. Papeau estime que les emplois municipaux disparaissent en créant des contractuels. Il demande que l'on prévoie la nomination d'un fonctionnaire municipal qui pourra être titularisé.

Deliberation

Dans sa recommandation l'ordre la Commission du Commerce relevant une organisation rationnelle du service du marché Central a estimé qu'il était souhaitable de disposer:

- d'un directeur de marché
- d'un préposé au nettoyage
- d'un aide.

Un cahier des charges doit être donné lecture définit le rôle du directeur. Le directeur aura notamment à veiller à l'application du règlement. Il pourra être chargé de l'usage sur le marché et les abords immédiats.

Il aura sous ses ordres le préposé à l'entretien du marché et son aide, qui aura pour principale mission de permettre au préposé de terminer son travail dans les délais normaux.

La Commission propose que les deux premiers emplois soient contractuels l'aide étant un employé payé à l'heure, sa présence étant fonction du travail à accomplir. La Commission propose que le salaire soit de 30.000 fr par mois pour le chef de

te du marché.

avant la

se a pas inter-

est donné

Le service

est dans

de la surcharge et la constitution

publique

des de l'avis

qui sera opposé à l'import et à l'export du marché. Et a
qualité pour rendre toute initiative complètement pour respecter les dispositions,
essentielles de ce règlement, mais il est tenu d'en rendre compte dans la forme
à ses supérieurs hiérarchiques visés à l'annexe 1.

Il faudra deux registres

- Pour les diagnostics. Chaque jour les bruits inscrits par leur date. Il ne
devra en aucun cas, être le prolongement de bruits entre 2 semaines, mais même
à la nuit ou parfois accord, l'absence de bruits étant essentiellement au
ressort de la Commission du Commerce.

- L'autorisation des observations faites chaque jour au sujet de tout ce qui touche
la santé administrative du marché: incidents de passage incidents entre un agent
du marché, déclarations, réparations d'entretien etc....

Oracles. Le Directeur du marché, chef de service aura sous ses ordres:

- un chargé de l'entretien et au moins un quinquatre un employé centralisé
- un aide à ce poste

Il est responsable de l'entretien et de l'entretien des bâtiments du marché
placément. Il est responsable de tout ce qui touche à la disposition relative aux
qui il est tenu d'en rendre compte à son supérieur du marché.

Il sera tenu d'en rendre compte de façon constante au marché jusqu'à l'heure de
l'ouverture au public afin d'assurer l'exécution exacte des différentes fonctions dont
il a la charge.

Le Directeur sera tenu de passer devant le conseil de l'après midi
pour son marché afin de rendre compte de l'état de son marché et de son